



+++ Plan de protection CIE +++

- Veuillez svp tenir compte du fait que le certificat Covid (3G) est obligatoire pour participer à nos cours.
- En voyageant par les transports publics le port du masque est de rigueur tant pour les participant/e/s que pour les intervenant/e/s
- Les CIE suivent les mesures préconisées par l'OFSP (1,5 mètres de distance, lavage des mains au savon, désinfection, les posters de l'OFSP sont affichés de manière bien visible.) Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics, y compris les escaliers et les couloirs.
- Nous demandons à tous les apprenants d'apporter leurs propres masques (2 par jour)
- Avant de pénétrer dans le centre de formation, les participant/e/s devront attester (et signer) qu'ils sont en bonne santé (mesure de la température, pas de rhume ni de toux). Ils s'engageront aussi à ne pas avoir été en contact avec des personnes atteintes de Covid-19 lors des 10 jours précédentes. Cette mesure est aussi valable pour les intervenant/e/s, le personnel du centre, de la cuisine et les équipes de nettoyage.
- Attribution des douches et des WC (toute la semaine toujours les mêmes WC et douches)
- Les 4 salles de classe seront désinfectées 2 fois par jour à l'éthanol selon un protocole établi
- Distribution de repas – Masque obligatoire ! Les participant/e/s vont chercher leur repas par table selon les instructions du Responsable du cours. Dans la salle à manger, les apprenant/e/s ne peuvent enlever le masque que lorsqu'ils sont assis à une table.
- Interdiction absolue de cracher dans tout le centre
- Possibilités d'isoler les personnes malades sur place
- À l'entrée et la sortie de la classe respecter les règles de distanciation : contrôle par les intervenant/e/s
- Aérer régulièrement lors de chaque pause
- Le périmètre du centre de formation ne doit pas être quitté pendant les CIE